

## A DOLLARD ET SES COMPAGNONS

---

*Ils sont morts en héros, saluons leur mémoire,  
Magnifions leur oeuvre et vénérons leurs noms !  
Dix-sept braves Français, valeureux compagnons,  
Firent, un jour funèbre, entrer chez nous la Gloire !*

*Pour sauver une ville, encore sans histoire,  
Des fourbes Iroquois, ces sinistres démons  
En mystère venus de la plaine et des monts,  
Ils moururent; leur sang nous conquit la victoire !*

*Nous suivrons votre exemple, ô nobles précurseurs,  
Volontaires martyrs et virils défenseurs !  
Des siècles ont passé, mais non la barbarie...*

*Pour notre langue et pour nos droits nous lutterons,  
Et — ce qu'à Dieu ne plaise ! — ensemble tomberons,  
Comme vous avez fait devant Ville-Marie !*

Albert LOZEAU.

## NOS FORCES INTELLECTUELLES

---

Pour mieux préciser sa raison d'être et diriger ses efforts, l'*Action française* dresse le bilan de notre race. Elle amasse, en un tableau raccourci, les motifs de croire à la survivance des nôtres. Préparer leur puissance de demain en signalant leur faiblesse d'aujourd'hui, tel est son dessein. Par besoin de clarté, elle groupe sous trois titres les manifestations nationales des Canadiens français : aspirations à la vie morale, intellectuelle, matérielle. Satisfaire les unes ou les autres, c'est à quoi tendent en effet nos croyances, nos études, nos actes. Que nous enseigne l'examen de nos forces intellectuelles ?

Sur l'échelle des opérations vitales se placent au premier rang celles qui manifestent la puissance de l'esprit, l'énergie qui entretient et développe, chez l'homme, la forme supérieure de l'activité, la vie intellectuelle. Si celle-ci soutient chacune de nos actions, il se trouve pourtant, dans les détails de nos journées, des actes qui requièrent plus que d'autres l'aide de l'intelligence, sa pénétration. Certaines fonctions sociales réclament l'exercice constant des facultés intellectuelles et — en théorie du moins — l'esprit meut davantage la plume du journaliste que le marteau du forgeron. Quelques hommes portent au front l'étincelle, ces privilégiés dont le talent assoupli par la culture glisse en des œuvres durables une lumière que les siècles mêmes n'éteindront pas. Les forces intel-

lectuelles d'un peuple apparaissent donc dans la masse — l'on dit: tel peuple, en l'ensemble, est plus intelligent qu'un autre — ; dans les professions dont la pratique est inséparable de l'activité de l'esprit; chez les servants des sciences, des arts, des lettres. Le poème et l'histoire, la toile et la statue, synthétisent les pensées d'un peuple. Ils deviennent les témoins de sa haute culture. C'est à se rappeler ce que furent dans le passé nos forces intellectuelles, à rechercher les valeurs que présentement elles nous offrent, que nous saurons les mieux développer, leur faire produire l'efficacité qu'exigent nos périls d'aujourd'hui.

Avant 1760, la vie de l'esprit soutint prêtres et laïques dans l'héroïsme de leurs luttes. C'est leur intelligence qui maintint ici la pensée de Dieu et celle de la France. L'effort intellectuel ne consistait pas à dresser sur les places publiques le marbre des statues, ni à écrire, dans le silence du cabinet, des théories sur l'art ou la vie. Il fallait faire l'histoire. Ils la firent. Sur nos rives endormies, ils font descendre l'éveil. Contre mille obstacles, nature, Iroquois, Anglo-Saxons, les grands ancêtres défendent ces terres ensemencées de blés nouveaux. 1760 passe. Un nuage sombre couvre la patrie canadienne. Pour un temps, la vie de l'esprit cherche l'ombre. La force intellectuelle se réfugie dans l'âme du prêtre, seul guide du peuple, dans celle de quelques rares fonctionnaires ou marchands. Elle demeure latente dans l'habitant qui, rentré dans sa demeure endeuillée, s'entête, sous le calme du foyer, à maintenir la pensée qui le fit pour toujours catholique et français. Le soir, quand la brunante fait les cœurs se rapprocher, l'on ranime, avec le feu des cheminées, la flamme du souvenir. L'on n'a pas encore perdu l'amour de la bataille. Le conquérant se charge de nourrir la lutte. Dès 1774, après 1791 surtout, la vigueur du peuple se

dépense à gagner le droit de vivre librement. Le mot d'ordre est d'amener la constitution anglaise à donner, dans la réalité, ce que sa théorie promet. On n'y parvient qu'à demi. La force intellectuelle se déploie dans les assemblées délibérantes. Le jour, le laboureur pousse sa charrue dans le sol fraîchement défriché; à la veillée, il s'enthousiasme au récit des hauts faits de ses parlementaires. Il veut s'instruire. Des écoles se fondent. C'est un progrès déjà: ses enfants apprennent à lire et à compter. Des collèges, une université s'ouvrent. Ils forment les prêtres et les professionnels que réclame une société qui complique ses rouages. Médecins, notaires, avocats se répandent à travers la province et constituent notre première aristocratie intellectuelle. Des journaux, des revues, des livres promènent les pensées patriotiques de ce peuple. L'année 1867 agrandit son espoir. Les terres de l'Amérique du nord se soumettent à un même régime politique et sa province, le coin du monde témoin de sa naissance et de son héroïsme, devient la base de la Confédération canadienne. Il croit signer un pacte, une trêve aux combats de la veille; il espère dépenser désormais toute son activité à faire pousser ici les fruits de la haute civilisation. A jamais délivré de la préoccupation de lutter pour vivre en peuple libre, il va tourner tous ses efforts vers la culture de l'esprit. Il se trompe. La nouvelle organisation politique ne met point un terme aux luttes du passé. Sous l'union des provinces, l'unité ne s'est pas faite. L'assaut se continuera et c'est, comme hier, contre son âme française et catholique. Ses devoirs se doublent. A celui de se défendre s'ajoute celui de développer l'esprit, d'accroître ses forces intellectuelles. Ceux qui cherchent à le mettre au tombeau, demandent: "Que fait-il, que crée-t-il dans le domaine de la science, des lettres et des

arts? Où se tiennent ses lettrés, ses artistes, ses savants?" Il lui faut démontrer, par sa compétence, sa raison d'être, ajouter à la renommée de ses hommes d'État celle de ses poètes et de ses penseurs. Ses témoins doivent être ses hommes instruits. La tâche est grande.

Le malheur veut que, durant les années qui suivent 1867, l'apathie règne. Elle s'infiltré partout. Elle endort les meilleures énergies. C'est à la secouer que s'efforce la génération actuelle. Sous la poussée des attaques renouvelées, les jeunes d'aujourd'hui cherchent à répondre aux insultes et aux menaces de mort par la supériorité de leur esprit et l'excellence de leurs œuvres. Dans quel sens orienter leurs efforts?

Le talent ne manque pas. Dieu a doté les fils de ce peuple de qualités remarquables. — "Les petits Canadiens français ont de très réelles aptitudes d'esprit," déclarait récemment le directeur d'une école technique, étranger vivant ici depuis quelques années et que l'on aurait cru pour cela enclin à nous mépriser. — "Aptitudes, soit, pour les choses légères, mais non pour les mathématiques", reprit l'autre qui y tenait. — "Même pour les mathématiques," persista notre éducateur. — "Mais les Anglais n'ont-ils pas la bosse, vous savez la fameuse bosse?..." — "Légende," continua ce directeur d'école dont les élèves appartenaient aux deux races. "Légende! Améliorez la formation première de vos enfants, fortifiez, en le simplifiant, votre enseignement primaire, et vous verrez les résultats." La masse a le talent. Développons-le suffisamment pour que sa tâche quotidienne en soit facilitée. Au reste, c'est sur un autre terrain que les forces intellectuelles se doivent manifester. C'est dans les classes dirigeantes, celles qui ont poursuivi leurs études pendant de longues

années, que doit apparaître la vie de l'esprit, sa puissance, ses effets. Et c'est ici qu'il importe d'améliorer.

L'élite intellectuelle devrait comprendre deux catégories: les penseurs, les écrivains, les savants, les artistes; à côté, ou au-dessous, ça m'est égal, les hommes instruits, vraiment instruits, connaisseurs et lettrés, amateurs des idées et de tout ce qui les favorisent. C'est aux professionnels que revient cette mission. La remplissent-ils ?

Depuis un siècle environ, l'enseignement secondaire oriente tous les jeunes laïques vers la pratique de la médecine ou du droit; l'architecture, le génie civil en attirent quelques-uns depuis trente ans. Au début, c'était un progrès. On a exagéré. Chaque profession devait être une élite. Le nombre s'est accru au point que le niveau général s'est affaïssé. Les nouveaux venus, mal préparés, peu faits pour la vie de l'esprit, ont fait fonction de poids lourds. Les premiers, impuissants à les tirer, ont reculé. Nos professions ne sont pas des élites intellectuelles. L'éveil de l'esprit, le souci de la culture n'y existent guère. Ces professionnels sont des besogneux. Ils vont les bras ballants, la tête basse, à leurs petites affaires. Combien n'auront pour tout relief dans leur vie qu'un troisième accessit gagné en rhétorique ! L'éclair de l'intelligence n'illumine pas leurs fronts. La paresse de l'esprit est leur maîtresse. Il eût fallu, pour secouer la torpeur, ajouter aux devoirs quotidiens, un goût, celui des choses intellectuelles. Pourquoi tant d'avocats, de notaires, de médecins, ouvrent-ils si rarement les livres ? Un trop grand nombre de professionnels laissent sous une poussière inviolée non pas seulement les ouvrages de culture générale, mais aussi les traités de doctrine touchant leur profession. Les médecins n'ont-ils pas leur pharmacopée et les avocats leur formulaire ? L'intérêt aux choses de l'esprit manque.

Mystère ! A peine certains élèves ont-ils franchi le seuil du collège qu'ils manifestent aussitôt des goûts que ne devraient faire naître ni les préceptes de rhétorique, ni les thèses sur la psychologie. Combien préfèrent une partie de boxe à une conférence littéraire ! Nos centaines d'étudiants fournissent-ils dix auditeurs au cours de littérature française professé à l'Université Laval ? Mystère ! Des êtres passent dix ans à cultiver leur esprit, à se frotter la tête contre les classiques, et ils en recueillent, sinon la haine, du moins le mépris du livre. Ils formeront les professionnels dont l'activité intellectuelle se mesure à l'épaisseur d'un quotidien et qui craignent de se donner mal à la tête à lire Taine ou Brunetière. Jaser, fumer la pipe, jouer aux cartes, serait-ce la meilleure façon de prouver que l'on a fait ses humanités ?

Le principal avantage de l'enseignement secondaire, c'est d'orienter pour toujours l'esprit vers les choses intellectuelles. L'élève qui quitte le collège sans avoir cette tournure est perdu pour la race. Il restera incomplet. Professionnel gagnant de l'argent ? Peut-être. Un homme qui compte ? Non. On en fera un politicien, direz-vous. On a depuis longtemps commencé. Le trop-plein — chez les avocats surtout — s'est déversé dans la politique. Ce genre de vie s'est chez nous modifié depuis 1867. La politique, veuve des luttes qui avant la Confédération en faisaient le principal attrait, a vécu de mesquineries. Maints esprits s'y sont donc affaiblis, loin de s'y fortifier. Les injures, même échangées devant trois mille personnes, ne cultivent guère l'esprit. Animé du désir de s'instruire et d'éclairer, non du souci d'éblouir par la faconde, on eût fouillé les livres qui traitent de la politique. S'est-on même douté que c'est une science ? Combien, depuis cinquante ans, ont discuté, dans les assemblées électorales,

les principes d'économie politique? On mettrait dans le creux de la main les notions justes, répandues en cette province depuis 1867 par nos politiciens. La politique n'apparaît pas comme le terrain où nos professionnels pourront acquérir le culte de l'esprit. Comment y parvenir?

Par le triage. Aiguillons mieux les jeunes. Chaque homme, c'est son devoir, doit connaître son talent, ses limites, les bornes de son activité. Dès la 4ème ou la 3ème du cours classique, il faudrait engager dans d'autres voies les élèves réfractaires à la culture qui se donne dans les collèges. "Soyez plutôt maçon si c'est votre métier" reste un conseil opportun. Même la démocratie, favorable aux ascensions, aurait tort de l'oublier. Présentement des énergies se perdent. Elles pourraient être mieux employées hors des professions libérales. Désencombrons-les. Dirigeons vers d'autres situations ces jeunes, très bien doués à certains points de vue, mais qui ne deviendront jamais, quoi que vous fassiez, ni les amis des livres ni les fidèles d'une profonde culture. De ce triage deux effets résulteront. Les collèges, fréquentés par des esprits mieux faits pour les études classiques, complèteront leur programme, renouvelleront leurs méthodes. Les efforts faits dans ce sens aboutiront. Et l'on verra mieux l'efficacité des congrès fréquents, où discutent de ces choses professeurs de philosophie et de belles-lettres, du comité permanent de l'enseignement secondaire et de son *bulletin*. Les élèves venant des collèges, ne seront pas effrayés par un enseignement universitaire supérieur. A ces élèves faits pour une culture élevée, on demandera plus que les connaissances spéciales de leur profession. A l'étudiant en droit, on ne craindra pas de conseiller, en même temps que l'étude de la doctrine juridique et de la jurisprudence, celle de l'histoire, des sciences sociales et politiques, de la littérature.



On ne saurait le faire présentement. Comment pourrait-on apporter à nos jeunes ce labeur, quand ils ont à peine le goût et le souci de connaître ce pourquoi ils sont à l'Université, la branche du savoir qu'ils veulent plus tard pratiquer ? Notre système allègerait les professions qui requièrent l'exercice actif de l'esprit. Leur niveau s'élèverait. Ne recevant que des hommes cultivés, elles deviendraient ce qu'elles doivent être, des élites intellectuelles. Elles seraient composées des gens instruits qui créent les courants d'opinion, imposent une mentalité à un pays. Ce sont eux qui partout favorisent l'éclosion des œuvres artistiques, aident à naître et à vivre les êtres dont la plume ou le pinceau expriment les idées d'une race et ses sentiments.

Penseurs, savants, artistes sont l'honneur d'un pays. Nulle forme supérieure de la vie sans l'épanouissement des sciences, des arts et des lettres. Les œuvres qu'ils produisent indiquent la puissance d'un peuple. Elles lui font sa renommée. Sa gloire s'immortalise quand leur influence dépasse les frontières du pays où elles apparurent et les âges qui les virent naître. La force intellectuelle d'une nation se retrace dans l'orientation qu'ont donnée à la pensée des peuples étrangers les découvertes de ses chimistes, le ciseau de ses sculpteurs, l'art d'exprimer les idées où excellèrent ses orateurs et ses poètes. Quelle vigueur de l'esprit révèlent les œuvres d'ordre artistique, littéraire, scientifique que notre race a produites ? M. Louis Madelin, présentant en 1914, à l'École libre des sciences politiques, M. Édouard Montpetit, venu à Paris pour rappeler le souvenir de la Nouvelle-France à l'ancienne, posa cette question : "Si l'arbre français conserve toute sa vieille sève, si, des racines profondes qui courent dans le sol, une inépuisable sève monte aux belles branches pour s'épanouir en fleurs et se muer en fruits, est-il étonnant que les rejetons

de l'arbre, de leur côté, portent, malgré les greffes qu'on a essayé d'y pratiquer, fleurs et fruits de France?" Méritons-nous le compliment? Le rameau planté sur nos rives est-il lourd de fleurs et de fruits de France?

Nos servants de la science furent surtout des prêtres. Quelques-uns étaient merveilleusement doués. Absorbés par l'enseignement, privés des moyens que requièrent les expériences scientifiques, ils laissèrent inachevés leurs travaux. La science ne nous doit rien. L'art ici n'a créé aucune école. Il n'a pas apporté à la gamme des émotions un frisson nouveau. Ses disciples furent rares. Ils vécurent d'inspirations étrangères. Nées il y a trente ans environ, la peinture et la sculpture ont révélé quelques talents. La musique compte plus de fidèles. Les ondes harmonieuses que lancent dans l'air canadien des mains de chez nous, atteignent mieux qu'autrefois les auditeurs, heureux de les entendre, habiles à les saisir. L'architecture — l'art qui rencontra ici les meilleures occasions de se développer — trouve, depuis quelques années, un souci réel d'élever des édifices dont l'originalité s'harmonise avec la beauté. Mais, profane que n'épargneront pas les artistes, gens susceptibles, j'applique à l'art canadien-français la remarque que l'exposition au Salon de Paris d'un tableau de l'un de nos peintres suggérait naguère à Péladan : A signaler pour quelques qualités encore mal dégagées. Chez nous, ce sont les œuvres littéraires qui méritent davantage l'attention. L'édifice où logent nos écrivains n'a pas planté, dans le sol, des fondations d'éternelle durée, ni élevé des murs d'imposante dimension. Il a du moins une façade. Poètes et prosateurs ont grandi plus vite que les artistes et les chercheurs de laboratoire. On aurait tort, cependant, de penser que la période héroïque, immortelle, est passée. Notre littérature se ressent de ses

origines. C'est le journalisme, c'est l'éloquence parlementaire qui la mirent au jour. Ces deux genres, faits d'allure prompte mais négligée, de sonorité plus que de profondeur et d'étendue, ont laissé sur notre manière d'écrire une empreinte lente à s'effacer. "La poésie... a souvent gardé l'allure un peu banale ou négligée qui est assez propre à toute notre littérature," a osé écrire le premier de nos critiques, M. l'abbé Camille Roy. Nous n'aimons guère les travaux de longue haleine. Quelle œuvre dépasse, par l'ampleur et le grand air, l'histoire de F.-X. Garneau? Elle date de 1845. La forme, cependant, s'est enrichie. La langue s'est épurée. Quelques-uns de nos écrivains ne sont pas loin d'être les maîtres du verbe français. Ils en ont découvert les secrets. Demain, ils posséderont toute sa puissance. Telle de leurs pages ornerait la plus inhospitalière des anthologies de France. La forme conquise, les idées s'exprimeront mieux. Le moule est fait. Jetons-y le minerai — histoire, poème, essais, roman — qui manifestera notre vigueur intellectuelle. Soyons curieux d'érudition. Étudions, observons. Nos pensées ont besoin d'être creusées, élargies, nourries. C'est à cette condition que notre littérature prendra l'essor que l'on rêve pour elle. Elle n'est au programme du baccalauréat que depuis juin 1906. Donnons de la matière aux élèves, soucieux désormais de connaître notre richesse littéraire.

La science, l'art, les lettres attendent nos efforts. Pour les diriger, suppléons à l'insuffisance actuelle de notre enseignement supérieur. Sans lui, pas de haute culture, ni de discipline intellectuelle, ni de méthode scientifique. Comme il a besoin d'être accru! La fédération des universités canadiennes nous aiguillonnera peut-être dans ce sens. Nous attendons de son président actuel, M. l'abbé Émile Chartier, un discours programme. Le haut ensei-

gnement est incomplet. École normale supérieure où se formeraient les professeurs de l'enseignement secondaire, faculté des sciences, faculté des lettres, chaire des sciences sociales et politiques, école d'art, conservatoire de musique, tout est à créer. Sans ces réformes, pourtant, nous piétinerons sur place. Quand aurons-nous ces foyers de culture ? Le Saint-Laurent, je le crains, roulera longtemps ses eaux calmes et profondes avant que ne se lève ce jour d'espoir.

Pour parer à l'inconvénient, formons ailleurs nos spécialistes. Envoyons, chaque année, une vingtaine de jeunes hommes étudier en Europe. Que de chaque faculté de notre Université, que de chaque séminaire et collège partent, l'automne, des élèves dont on aura éprouvé le talent et le caractère. Quelles moissons dans vingt-cinq ans ! Les plus brillants chez nous sont les prêtres et les laïques qui sont allés chercher là-bas la méthode et la discipline de l'esprit. Par malheur on les compte sur le bout des doigts. Si leur nombre était quadruple ! Que gouvernement, université, corporations, créent des bourses. C'est là le salut, en attendant que l'enseignement supérieur soit organisé ici. Assurons à ceux qui reviennent des situations qui les fassent vivre. Payons nos artistes. Souvenons-nous que nul ne peut se donner tout entier aux travaux de l'esprit si sa préoccupation essentielle est de payer le boulanger. L'on dit : "Littérateurs, savants, artistes sont partout obligés de gagner leur vie ; les gens qui ont de la fortune ne remportent guère de succès dans ces carrières." Est-ce exact ? Robert de la Sizeranne n'avait-il pas raison d'écrire récemment que Puvis de Chavannes et Edgar Degas devaient leur succès à leurs loisirs ? "Le souci du pain quotidien ne vint jamais dicter, hâter ou interrompre (leur) œuvre... Leurs dons naturels étaient grands, leurs efforts personnels plus grands encore, mais les circonstances

favorables de vie et de milieu où ils se trouvèrent furent indispensables à leur développement." Il faut aux jeunes l'aiguillon du sacrifice. Soyons-leur sévères. Forçons-les, par l'effort, à prendre un pli. Quand c'est fait, que la maturité est venue, que des habitudes de vie régulière et studieuse sont prises, l'aisance facilite les productions de l'esprit. Donnons aux penseurs et aux artistes la quiétude sans laquelle ne sauraient naître les œuvres faites de patientes recherches, de réflexion, de beauté. Comparez, dans le déclin des soirs d'été, la maigreur du bouleau accroché au flanc des Laurentides et l'épanouissement de l'érable que porte la plaine qui les borde. La lumière qu'adouciennent les ombres commençantes laisse mieux voir le tronc tordu, les branches mutilées du premier, les rameaux réguliers et feuillus du second. L'un a résisté au vent des tempêtes, mais, pour acheter son droit de vivre, il s'est enlaidi. L'autre, protégé contre les orages, a grandi dans la beauté. Empêchons les brises trop fortes d'éteindre la flamme de la pensée. Protégeons contre l'âpreté de l'existence le talent du penseur et celui de l'artiste.

Pour tirer enfin de nos forces intellectuelles leur efficacité, secouons la torpeur qui nous tient.

Apathie ! Serais-tu la reine élue par les fils de ma race ? Auraient-ils si vaillamment lutté et si longtemps souffert pour s'endormir en tes bras nonchalants ? C'est toi qui retardes l'essor de ce peuple et tiens captives au fond de son âme sa poésie, la force de son intelligence, sa grandeur morale. C'est toi qui nourris chez les gouvernants et les riches l'égoïsme, ennemi des fils de l'esprit. Douter de l'excellence des œuvres littéraires et artistiques, n'est-ce pas s'épargner les sacrifices qui les font naître ? Tu arrêtes le labeur des mains artistes qui par crainte de l'effort se refusent à tirer de sa gangue de pierre la beauté. Sous

tes conseils, le peintre oublie de broser son tableau, le sculpteur de faire jaillir la vie de sa statue. C'est toi qui nous détournes de l'étude, appesantis les yeux des écrivains aux premières pages de leurs manuscrits, laisses inachevés tant de poèmes. A cause de toi des troupes, parties en grand nombre vers la gloire, n'y arrivent jamais. Elles élèvent un arc de triomphe où la main d'un François Rude a gravé en un relief éblouissant le *chant du départ*, mais nul sculpteur n'y pourra représenter le *retour*. Impie, tu voudrais ensevelir nos facultés en un linceul de mollesse. . . Mais la lassitude ne peut sitôt venir. Les énergies intellectuelles que développe le culte des sciences, de la littérature et des arts ne se sont pas brisées. Ton règne achève. L'ardeur qui court tout le long de notre histoire ne s'est que pour un temps ralentie. Elle se ranime. Déjà l'on entend venir la génération qui, formée dans l'effort qu'exige la supériorité, embellira la pensée canadienne des œuvres de l'esprit.

Antonio PERRAULT.

## *L'Action française*

*publira en mai un  
article de*

*S. G. Mgr GEORGES GAUTHIER*

## POUR LA SAINT-JEAN BAPTISTE

---

*Les Franco-Américains emploieront à recueillir, pour leur collègue de Worcester, une somme de cinquante mille piastres la semaine qui précède la Saint-Jean-Baptiste. Pendant ces huit jours leurs journaux, leurs orateurs maintiendront à l'ordre du jour la question de Worcester et celle, plus générale, de l'enseignement secondaire bilingue aux États-Unis.*

*Le jour même de la Saint-Jean-Baptiste, croyons-nous, nos compatriotes de la Saskatchewan feront une souscription pour leurs écoles, et là encore on recueillera avec un profit matériel immédiat, ce grand avantage moral de graver un peu plus profondément dans le coeur du peuple l'importance des problèmes nationaux.*

*Pourquoi, d'un bout à l'autre de l'Amérique du nord et dans tous les centres français, n'essaierions-nous pas enfin de faire de la Saint-Jean-Baptiste l'occasion habituelle de certaines manifestations de patriotisme pratique et le moyen d'un haut enseignement national? Est-il un seul coin qui n'ait une oeuvre à développer, qui ne sente le besoin de contribuer au progrès ou au soutien d'une oeuvre générale?*

*Et si l'on ne croit pas à propos de provoquer une souscription financière, pourquoi au moins ne pas donner aux discours un objet précis, qui se rattache à quelque chose de concret, d'immédiatement réalisable? En beaucoup d'endroits l'expression discours de la Saint-Jean-Baptiste est devenue synonyme de vide, de vaine déclamation. Pourquoi? Parce que l'on choisit les orateurs à la dernière minute, parce qu'on*

*ne leur laisse guère le temps de réfléchir, même s'ils en ont quelque goût, parce qu'on ne s'inquiète pas d'établir le moindre lien entre l'occasion et le thème des discours.*

*Et, pourtant, ces grandes réunions publiques qui groupent des milliers et des milliers de Canadiens français pourraient être un excellent moyen de jeter dans l'opinion, dans la volonté nationale, des idées simples mais fécondes. Pourquoi les sociétés nationales qui exercent une influence étendue ne prépareraient-elles pas une sorte de thème général, particulièrement approprié aux circonstances de l'année et qui pourrait reparaître dans l'ensemble des discours? Pourquoi, dans chaque région donnée, n'examinerait-on pas à l'avance la situation locale et ne dirait-on pas : Voici quel paraît être notre besoin le plus urgent, le défaut auquel il importe de remédier au plus tôt ! C'est là-dessus qu'il conviendra d'insister le 24 juin...*

*Nous vivons des heures tragiques. Si graves que soient les événements extérieurs, ils ne doivent pas nous faire oublier les conditions intérieures de notre vie nationale. Ils doivent au contraire nous exciter à porter dans l'action qu'elles exigent plus de méthode et de persévérance. Comme disait jadis M. Montpetit, nous ne sommes pas assez nombreux pour nous reposer; et il faut bien ajouter : Nous n'avons pas assez de forces pour en gaspiller une seule.*

Omer HÉROUX



## A TRAVERS LA VIE COURANTE

---

*Une poursuite contre la Dominion Express* A-t-on suffisamment remarqué l'important jugement prononcé le 22 février dernier, en cour supérieure, par le juge Archer? Il doit retenir spécialement notre attention, puisqu'il s'agit du bilinguisme. Voici les faits :

La *Dominion Express* reçoit à l'Épiphanie, le 18 août 1917, une malle qu'elle s'engage à transporter à Montréal, au no 279, rue Champlain. Les jours s'écoulent et l'envoi n'arrive pas à destination. Le propriétaire s'enquiert. La compagnie fait des recherches, puis ne trouvant rien, offre de payer une indemnité de \$50.00. Mais la malle et son contenu étaient estimés à \$150.00. D'où réclamation du propriétaire, puis finalement poursuite.

*Document unilingue* Nous ne contestons pas les faits rapportés, plaide la compagnie; nous nions seulement être responsables pour la pleine valeur de l'objet. En effet, le plaignant a signé lui-même un reçu où nous limitons explicitement notre responsabilité à la somme de \$50.00. Tant pis pour lui s'il a assumé le risque !

Comment l'aurais-je assumé, rétorque celui-ci, si je ne l'ai pas même connu. Vous m'avez bien fait signer un papier quand je vous ai remis ma malle, un papier que j'ai considéré comme un simple reçu. Tout était écrit en anglais. Je l'ai accepté de confiance, sans y rien comprendre, car je ne sais pas d'autre langue que le français.

*La loi Lavergne* Et ici intervient l'avocat. Son argumentation est simple. La compagnie est tenue de fournir des documents dans les deux langues. Elle n'en a fourni qu'en anglais. Là est la cause de tout le malentendu. C'est elle qui en est responsable. Son infraction à la loi est manifeste. Qu'elle soit donc condamnée à payer au plaignant le plein montant de sa réclamation !

Le fond du litige était évidemment cette question de documents. Le juge l'a compris et y a ramené toute la cause. Il admet d'abord les faits rapportés. Il reconnaît que la loi invoquée s'applique au cas

présent. Mais que dit-elle, au juste ? Que tout billet, conaissance, reçu, etc., doit être bilingue, c'est-à-dire, contenir, à côté des renseignements anglais, des renseignements français ? Nullement. Elle oblige simplement les compagnies à avoir deux séries de documents, les uns en français, les autres en anglais. Or, continue le juge, il n'est pas prouvé que la compagnie ait manqué à cette loi, qu'elle n'ait pas de reçus français. Son agent a donné le premier qui lui soit tombé sous la main. C'en était un de la série anglaise. Le plaignant, s'il ne pouvait le lire, n'avait qu'à en demander un de l'autre série. C'est donc sa propre négligence à poser cet acte, à réclamer un reçu dans sa langue, qui est la véritable cause du malentendu. C'est lui par conséquent, et non la compagnie, qui doit en porter la responsabilité et en subir les conséquences. Et son action est renvoyée.

### *Conclusions du jugement*

Écartons de cette affaire les détails, si importants soient-ils, — ainsi le fait qu'en un endroit français comme l'Épiphanie, les reçus que l'agent a sous la main sont des reçus anglais, ce qui à notre sens démontre la mauvaise volonté de la compagnie — et ne retenons que les points principaux, ceux qui ont motivé la décision judiciaire.

- 1) la loi n'oblige point à avoir des documents bilingues;
- 2) c'est à celui qui en désire dans une langue plutôt que dans une autre à les demander.

Et à cause de ces deux points, légalement établis, un brave homme perd, sans qu'il y ait de sa faute, \$100.00; et un grand nombre sont exposés à de graves accidents, peut-être même à la mort. Eh bien ! qu'on nous permette de le dire franchement : la loi Lavergne, étant donné l'esprit dans lequel on l'applique, est insuffisante et devrait être amendée. Tant qu'elle n'obligera pas les compagnies à avoir, comme en Belgique, des documents vraiment bilingues, son efficacité sera médiocre, pour ne pas dire nulle. Ce jugement ouvre la voie à nos législateurs. Puisse-t-il s'en trouver qui sauront l'utiliser à la prochaine session et réclamer les modifications nécessaires !

### *Le devoir de chacun*

En attendant cette réforme, notre devoir à chacun de nous est tout tracé. Nous devons exiger des billets, des conaissements, des récépissés dans notre langue. Même si nous comprenons l'anglais ? — Assurément. Prenez, par exemple, l'aventure des deux voyageurs rapportée dans notre dernière chronique. L'un et l'autre comprenaient l'anglais. Nés tous deux

hors de la province de Québec, ils ont même longtemps mieux parlé l'anglais que le français. Mais la raison de leur ténacité est une raison d'ordre national. Ils revendiquent d'abord un principe, puis ils déblaient le chemin pour ceux de leurs compatriotes à qui la langue anglaise n'est pas familière. Il deviendra relativement facile à un brave cultivateur, fût-il timide, d'obtenir un billet imprimé en français, quand ayant lui des voyageurs de commerce, aux allures dégagées et à la mine bien décidée, auront exigé la même chose. On finira même par prendre l'habitude d'avoir les français sous la main, et les autres... à demande. Ce qui sera précisément l'inverse de la méthode actuelle.

Cette politique, il faudrait la transporter sur tous les terrains. Exercer nous-mêmes, puis faire respecter par les autres nos droits, c'est encore la meilleure arme dont nous disposons. Le conseil municipal de Québec s'en est servi récemment avec succès. Aux lettres qu'il adressait en français au ministère de la milice, celui-ci répondait en anglais. Le conseil adopta alors une résolution de protestation, et le 15 mars dernier une réponse venait d'Ottawa, reconnaissant le bien-fondé de la plainte et promettant d'en tenir compte. Que cela nous encourage, ajouta un échevin, à toujours écrire en français aux différents ministères et à exiger une réponse dans la même langue !

*Biscuits torontoniens et biscuits québécois* Profitons-en, puisqu'on est si bien disposé à Québec, pour glisser une protestation qui nous vient d'un Québécois et s'adresse cette fois à ses concitoyens. Il faut avouer qu'elle pourrait aussi bien venir d'un Montréalais et s'adresser aux habitants de la métropole. Il s'agit en l'espèce de biscuits, de biscuits torontoniens qui montent à l'assaut des foyers de la vieille capitale. Sans vergogne, ils chassent les vieux habitués de la maison, s'installent à leur place à la table de famille et en font même les honneurs aux invités. C'est un de ces derniers qui, justement choqué du procédé, nous confie son indignation. "Ainsi donc, conclut-il, voilà qu'en plein Québec, sur cinq espèces de biscuits qu'on me sert, quatre viennent de Toronto, la capitale du fanatisme anti-français. Ainsi donc, les gens de Québec non contents d'avaler les injures qu'Ontario leur déverse si abondamment, se plaisent encore à demander à ce même Ontario la nourriture qu'ils pourraient fort bien trouver chez eux. Pourquoi donc envoyer à nos adversaires l'argent qu'ils emploient à nous forger des chaînes? Pourquoi donc ne pas encourager d'abord et avant tout le commerce de chez nous,

l'industrie de chez nous ? Si l'on parcourait la ville de Toronto, sur combien de tables trouverait-on les produits de la ville de Québec ?”

Ces réflexions sont justes. Notre patriotisme devrait pénétrer les moindres détails de nos vies. Et puisque notre correspondant nous a signalé celui-là, faisons-en notre mot d'ordre de ce mois. Allons, gens de Québec et gens de Montréal, gens de Hull et gens des Trois-Rivières, gens de Sherbrooke, de Saint-Hyacinthe et de Lévis, gens de Chicoutimi, de Rimouski et de toute la province, soyons pratiques, mangeons *les bons biscuits de chez nous !*

Pierre HOMIER

---

## BIBLIOTHÈQUE DE L'ACTION FRANÇAISE

---

La Bibliothèque de l'Action française s'enrichira prochainement d'une nouvelle brochure : *Pour l'Action française*, texte d'une conférence prononcée au Monument national, à Montréal, par M. l'abbé Lionel Groulx, l'un des directeurs de la *Ligue des Droits du français*. Cette brochure, comme la *Fierté*, son aînée, dont près de dix mille exemplaires ont déjà été enlevés, se vendra 10 sous l'exemplaire, plus 1 sou pour le port, et, par quantités, \$1 la douzaine, \$8 le cent, \$70 le mille, frais de port non compris. On pourra dans la même commande mêler les deux publications et bénéficier des mêmes réductions que si l'on n'en commandait qu'une.

*Pour l'Action française* dit pourquoi notre revue et l'œuvre dont elle est l'organe ont été fondées et quels rêves elles forment. C'est donc, en même temps qu'un travail dont le nom de l'auteur suffit à dire la valeur littéraire, un excellent instrument de propagande. Avis à nos amis.

Toutes les commandes pour quantités doivent être adressées au secrétariat de *La Ligue des Droits du français*, bureau 32, Immeuble de *La Sauvegarde*, Montréal.

## JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

### MÉLANGES CANADIENS

Mgr L.-A. Pâquet vient de publier un nouveau volume d'*Études et d'Appréciations* auxquelles il donne le sous-titre de *Mélanges canadiens*. Deux grandes divisions se partagent le livre: Patriotisme et nationalité; philosophie et religion. Patriotisme et religion: ces deux mots disent assez le lien logique qui met de l'unité entre les deux parties de l'ouvrage que nous voulons analyser. On ne conçoit guère l'amour de la patrie sans l'amour de la religion; les anciens exprimaient cette idée en la condensant dans la formule *pro aris et focis!* et pour rester chez nous, nous constatons bien vite que nos pères, dans toutes les manifestations de leur activité ne séparaient jamais l'idée de religion de l'idée de patrie. Et ils avaient raison.

De cette tradition certains esprits chagrins voudraient faire table rase, parce qu'ils redoutent les leçons qui s'en dégagent et qu'ils y trouvent leur propre condamnation. On veut déraciner l'âme canadienne, et l'incliner vers un destin nouveau. On veut nous faire oublier que notre patrie est née d'un acte de foi, convaincu qu'elle mourra d'un acte d'apostasie.

Sous prétexte de conditions nouvelles, on veut nous assigner des devoirs nouveaux, oubliant qu'une nation qui ne peut sans doute échapper aux lois de l'évolution, ne vit pas non plus d'innovations et de révolutions. Il est un principe de continuité auquel elle est soumise dans son développement; et elle a besoin des lumières du passé pour vivre dans le présent et préparer l'avenir. C'est une loi de la nature. L'arbre ne vit-il pas autant de ses racines que de ses branches? Le déraciner serait frapper de mort ses branches elles-mêmes.

Aussi bien Mgr L.-A. Pâquet a-t-il compris que le moment est venu de remettre en pleine lumière certains principes que l'on a obscurcis à plaisir depuis quelques années. Et certes, il en avait le droit plus que tout autre au pays. Homme de doctrine, il l'est merveilleusement par sa longue fréquentation de saint Thomas d'Aquin. Son commentaire de la *Somme théologique* avait attiré l'attention de Léon XIII qui daigna, par l'entremise du Cardinal Rampolla, témoigner toute sa satis-

faction, parce que l'auteur a su mettre dans ses pages comme dans un miroir fidèle la pensée du docteur angélique. Cardinaux, évêques, théologiens distingués n'ont pas manqué d'insister sur les qualités de ce grand ouvrage que l'on étudie en Italie comme en Espagne, et qui donne des idées précises sur tous les dogmes catholiques, des arguments solides pour défendre la vérité.

La vérité ! Mgr Pâquet l'a enseignée avec une profondeur et un éclat que personne n'a égalés au Canada. La pensée du surnaturel est si nette chez lui qu'elle a pu se soutenir dans toute sa carrière, libre d'hésitation, pure d'alliage, assez sûre dans ses applications multiples pour n'avoir jamais à se reprendre, à se redresser. Ce mérite hors ligne suppose avec la hauteur de l'intelligence et le sens vrai des réalités actuelles une théologie vaste et sûre, la droiture de l'intention surnaturelle, la passion du vrai et le courage de n'en rien sacrifier ni rabattre. C'est ce que nous voulons tout d'abord souligner dans l'œuvre de notre grand professeur. Cette grâce de choix, il la doit à sa conception de la religion dans toute sa hauteur et sa largeur, dans son unité incomparable, marque de son origine divine. Il a compris que l'ordre surnaturel domine et soutient tout à la fois l'ordre de la nature; il admet l'alliance deux fois gratuite contractée par Dieu avec la race humaine en Jésus-Christ, centre et nœud universel et perpétué dans l'Église. Méditant toujours la vérité éternelle, il l'applique d'une façon saisissante aux choses modernes; et à lire ses ouvrages: ses commentaires sur la somme théologique, tout comme ses leçons sur le Droit public de l'Église, ses fragments apologétiques comme ses mélanges canadiens ou ses allocutions et discours, on retrouve partout la même sûreté de jugement pour l'application des principes éternels aux contingences humaines. On dirait l'homme d'éternité vivant tout à la fois dans la solitude de son cabinet et dans le brouhaha des événements contemporains dont pas un n'échappe à l'appréciation de son sens chrétien si plein de profondeur. Et que l'on ne croie pas que je fasse un compliment banal à ce maître distingué. On a dit de Bossuet qu'il savait sa religion, parce qu'il l'étudiait sans cesse. Mgr Pâquet connaît aussi sa religion et l'applique sans relâche aux choses de son pays.

\* \* \*

Les Canadiens sont en train de découvrir le Canada. Il est bien vrai que la France à elle seule l'a découvert quatre ou cinq fois pour

l'oublier toujours au moment opportun; et en cela, elle a fait preuve de sagesse. Mais à force de nous parler de notre amour pour nos deux mères-patries, on finira par nous convaincre que c'est sur le Canada qu'il faut porter d'abord nos affections. La vieille thèse, la thèse vraie, le père Janvier l'a exposée avec une solidité remarquable dans la chaire de Notre-Dame de Paris lors de son carême de 1914. Il est amené par l'ordre logique des matières qu'il traite à parler de l'amour de la patrie. N'allez pas croire qu'il va partir en guerre pour un impérialisme quelconque. Avec calme et dignité il nous dira que l'amour que nous avons pour nous-mêmes nous oblige à aimer notre patrie qui nous offre des biens indispensables et qui défend des intérêts pour nous essentiels. Mais c'est à notre patrie que se porte cet amour, c'est à la terre que nos aïeux ont conquise au prix de leur sang, qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, fécondée par leur travail, sanctifiée par leurs souffrances et qui est toute pétrie de leurs cendres vénérables. Quiconque s'aime lui-même est obligé d'aimer sa patrie, parce qu'il puise dans son sol, dans sa langue, dans son histoire mille éléments de sa vie physique, intellectuelle et morale. C'est la même thèse que Mgr Pâquet expose dans son beau chapitre: *La vie nationale et le droit chrétien*. La guerre a laissé Mgr Pâquet en possession de toutes ses facultés. Il raisonne aujourd'hui comme hier à la lumière des principes de la révélation et de la saine philosophie; et il rejette l'hérésie patriotique tout comme il pourchasse l'hérésie religieuse. Notre patrie à nous, Canadiens, ce n'est pas l'Angleterre et la France, mais c'est le Canada, ce "sol qui nous a vus naître et grandir" (page 52). Ce n'est pas non plus l'humanité, c'est-à-dire pratiquement une nation étrangère à sa patrie. Comme le disait Mgr Freppel, "l'amour de la patrie rentre dans le précepte général de la charité et se confond avec lui; car si nous sommes obligés à aimer nos frères, ce devoir nous lie plus étroitement envers ceux qui se rapprochent davantage de nous par des droits et des intérêts communs," (page 46). Aussi bien la première place dans notre cœur revient à notre famille, à notre père, à notre mère, à nos proches.<sup>1</sup> La seconde appartient à la patrie, qui est comme le prolongement de la famille. La troisième est à l'humanité, c'est-à-dire dans l'espèce, à l'ensemble des nations étrangères. C'est l'ordre logique, celui que la nature a écrit dans nos cœurs; et "toute politique, toute entreprise, toute organisa-

<sup>1</sup> Le Père Janvier dans son carême de 1915 dit encore: "Nos familles, notre pays, la société catholique: tels sont les domaines où nous sommes tenus de répandre d'abord l'effusion de notre amour et d'exercer avec le plus de zèle notre bienfaisance."

tion qui sacrifie les intérêts du pays à d'autres intérêts, légitimes, nous le voulons, mais distants et plus ou moins étrangers, va à l'encontre du droit naturel et du droit chrétien. Un peuple n'a pas le droit de se suicider au bénéfice des autres peuples. Ce n'est pas là nier le principe d'une intervention juste et sensée. C'est l'expliquer et le concilier avec un autre principe, antérieur et essentiel, celui de la conservation nationale" (page 47).<sup>1</sup>

Voilà la vérité nécessaire qu'il fallait dire; Mgr Pâquet jouit de l'autorité requise pour s'en faire le prédicateur; il n'a pas craint d'assumer cette charge ingrate et difficile; qu'il en soit félicité et remercié cordialement !

Le serment des jeunes Athéniens était: "Je jure de laisser la patrie plus grande que je ne l'ai trouvée". Le serment de tous les Canadiens au temps actuel devrait être le même; nous voulons le progrès de notre pays; mais ce développement doit se faire dans le cadre de nos traditions (page 55); et pour faire naître dans l'esprit de mes lecteurs le désir de lire le bel ouvrage de Mgr Pâquet, je continuerai de le citer en disant encore avec lui que liberté et autorité, autonomie et souveraineté, ne sont point deux pôles opposés, mais deux ressorts conjoints d'un même mécanisme.

\* \* \*

Aimer le sol de sa patrie, c'est bien; mais il faut également aimer les morts et les vivants: les morts qui nous ont légué leur chair, leur sang, l'héritage de leur gloire (page 13 et suivantes); les vivants, nos concitoyens, parce qu'ils nous ressemblent davantage, ayant la même tournure physique, partageant la même manière de voir, de juger, de sentir. Et cet amour s'étend à tous ceux qui ont avec nous une commune origine. Qu'ils vivent dans l'Acadie où le peuple-martyr prend sa revanche, (pages 116-137), ou qu'ils combattent dans une province que l'on voudrait appeler une province-sœur, nous éprouvons plus d'inclination pour ces concitoyens, nous ressentons pour eux une sympathie spéciale. Du moment que l'on parle la même langue on se rapproche

<sup>1</sup> M. Yves de la Brière, dans ses articles sur la Société des Nations, dit également: "Sous prétexte de fraternité universelle et d'amour du genre humain, ne méconnaissons pas l'ordre essentiel de la charité. L'Église professe que nous devons l'amour, l'honneur et le service à Dieu d'abord, et après Dieu, non pas à l'humanité à titre immédiat, mais à nos père et mère, à nos familles, à nos patries, à l'humanité ensuite."



déjà, et l'on est prêt à s'accorder sinon sur le fond, du moins sur le mode de la pensée. Aussi bien nous comprenons que la question du bilinguisme se pose et nous tâchons de hâter la solution de ce problème. Ici encore, nous trouverons des pages lumineuses sur le droit à notre langue fondé sur la constitution de l'homme (page 63). C'est que la langue est le véhicule de l'idée, et l'idée elle-même, par un rapport naturel, se charge et s'imprègne des influences, des propriétés et des particularités de la race; chaque race trouve en sa langue le miroir de ses conceptions et l'instrument approprié de sa vie. Cette patrie, qui est la nôtre, que nous devons aimer avant tout est un pays bilingue (page 70). C'est une vérité historique et juridique qu'il n'est pas permis d'ignorer. Pourtant que d'hommes appartenant à toutes les classes de la société auraient besoin de s'en convaincre ! Ils devraient étudier les avantages qu'elle nous apporte au point de vue national, intellectuel et religieux. (page 81). Redisons donc à l'usage des sectaires de tout acabit et des endormis de toute profession: "Faible est l'État qui n'a qu'une langue et des mœurs uniformes" (page 85); bien aveugles et bien injustes sont les complices des orangistes canadiens qui ont déclaré la guerre aux écoles bilingues (page 86); bien criminel est l'effort tenté contre le bilinguisme canadien soit pour en restreindre les droits, soit pour en amoindrir les effets (page 90).

\* \* \*

Mme Juliette Adam se posait il y a quelques années la question suivante: "L'âme de la France est-elle donc catholique et ne peut-on être en contact absolu avec elle que par le catholicisme et sa plus pure tradition?" Le lecteur un peu averti répond bien vite oui; parce que le catholicisme est un héritage du passé français avec lequel on ne peut rompre qu'en se détachant de ses racines. Cette assertion est également vraie pour l'âme canadienne: elle brille d'un plus vif éclat après la lecture de la première partie des mélanges canadiens de Mgr Pâquet, où il démontre le fondement philosophique du nationalisme, que personne n'osera plus anathématiser. Pour communier à l'âme canadienne-française, il faut communier à l'âme de l'Église si bien que notre patriotisme, non seulement repose sur la religion, mais semble parfois n'être qu'une des formes de notre catholicisme. Cette sève est nécessaire pour vivifier la race; elle est également requise pour toutes les manifestations de notre vie intellectuelle, morale, économique. Aussi bien nous

ne sommes pas surpris de retrouver le mot *religion* à côté du mot *philosophie* dans la seconde partie de l'ouvrage que nous présentons au public.

Homme de la doctrine catholique, Mgr Pâquet, qui aime l'Église avec passion, sait bien que l'unité, dont le siège est à Rome, est la vie de cette Église, le fondement de sa catholicité, le principe de sa sainteté, la source de sa fécondité, le secret de ses incessants triomphes. Aussi comme il accepte toutes les directions de l'Église et du souverain Pontife! Avec quel respect et avec quelle ampleur de vue il commente les documents du Saint-Siège! S'agit-il de la philosophie qui compte parmi les éléments formateurs de la vie d'un peuple? Il la veut chrétienne, au sens de Léon XIII, parce que c'est elle qui fournit à une nation les grandes idées de foi, de conscience, de justice, de devoir. (page 161). C'est là l'histoire de notre enseignement philosophique. Nous n'avons pas eu besoin de la déclaration de la grande guerre pour comprendre tous les dangers de la philosophie allemande. Notre bon sens averti et les directions du Pape nous avaient suffi pour nous mettre à l'école de saint Thomas. Nous ne pouvons en dire autant de certains pays qui cherchent à nous endoctriner avec une souveraine inconvenance.

Sous le nom de "Critique de la raison pure" et de "Critique de la raison pratique", Kant formula une théorie dont l'influence fut immense, et qui de l'Allemagne n'a cessé de rayonner sur l'Angleterre, sur la France, sur toute l'Europe, et jusqu'en Amérique. Parlant des progrès et de l'action très vaste des idées kantiennes et en général des idées allemandes aux États-Unis, un récent historien voit, dans ce mouvement, une sympathie latente des races et "comme un accent de famille" (page 194).

Il ne faut pas s'étonner que plusieurs universités anglo-protestantes du Canada, pour ne pas dire toutes, aient subi, elles aussi, d'une façon plus ou moins sensible, l'influence de cette sorte de magistrature intellectuelle. Dans la plupart des programmes d'études Kant tient une place d'honneur. Vous avez peut-être en partie la raison de la conduite des Prussiens qui veulent gouverner au pays. Nous préférons, nous, les hommes de bien qui se livrent au labeur de la pensée, non pas en concevant quelque théorie nouvelle, ou en décrivant un système de philosophie nuageuse, mais qui propagent celles des doctrines humaines qui concilient le mieux les droits de Dieu et les droits de l'homme, qui harmonisent le mieux les exigences de la foi et la puissance de la raison,

et qui établissent sur des fondements plus inébranlables, la notion du juste et de l'injuste, le culte dû à Dieu, la moralité privée et publique, et l'équité nécessaire au bon gouvernement des peuples (page 206).

\* \* \*

La philosophie jalouse d'égaliser ses titres à ceux de la religion a créé un droit public trop souvent hostile aux libertés essentielles, imprescriptibles au Canada comme aux autres pays civilisés. Ce droit public est anti chrétien. Le Pape l'a dit, Mgr Pâquet l'explique, le précise, l'applique à notre pays toujours avec la même clairvoyance; il dénonce les attentats sacrilèges de la politique contre les droits des parents; il flétrit les préjugés qui obscurcissent, en un très grand nombre d'esprits, l'exacte notion du droit (page 234).

L'un de ces préjugés, c'est le sentiment exagéré de la valeur propre, du rôle et du caractère de tel ou tel pays. (234-238).

Il faut méditer ces pages pour comprendre enfin que le droit n'est pas une institution de la volonté de l'homme, sans autre autorité que l'autorité de l'homme, sans autre obligation que l'acceptation de l'homme, sans autre sanction que la puissance coercitive de l'homme. Il est absurde et dangereux de faire de la déification idolâtrique de l'État la consécration de tous les attentats légaux contre l'individu, sa famille, sa conscience, sa foi, sa liberté, sa propriété, sa vie. Et pourtant c'est ce droit qui s'introduit graduellement chez nous. Halte-là! Nous ne voulons pas de ce droit. Nous voulons celui qui place la justice suprême en Dieu, Dieu principe, Dieu modèle, Dieu règle, Dieu rémunérateur, Dieu vengeur au besoin. Au-dessus du code des hommes, nous voulons l'Évangile; et la loi humaine se juge d'après sa conformité ou non-conformité avec la loi divine. C'est ce droit qui est le seul digne d'un peuple religieux et fier, parce que seul il permet de dire le *non possumus* en face de ce qui entrave la vérité et le devoir, c'est le seul qui permet de dire à tous nos tyrans au petit pied : *non licet*.

\* \* \*

Nous pourrions souligner bien d'autres passages du nouveau volume de Mgr Pâquet; et toujours nous converserions avec l'homme qui ne rompt jamais avec les principes ni la tradition; ce n'est pas avec un maître nourri de la plus pure doctrine de l'Église que l'on peut

redouter quelque faiblesse ou quelque amoindrissement de la vérité. Ce que nous avons rappelé suffit, ce nous semble, pour faire désirer à tous ceux que préoccupent les événements actuels si graves une connaissance plus approfondie de l'application des principes éternels aux contingences canadiennes. Prenez et lisez. Vous marcherez dans des voies droites et pures, parce que toujours le regard d'en Haut plane sur vos têtes. Vous marcherez avec confiance au combat de la vie dans un patriotisme éclairé, ardent et généreux, dans un amour indéfectible de la Mère de toutes les Églises.

Abbé Philippe PERRIER.

### LA FÉDÉRATION NATIONALE ET LA LANGUE FRANÇAISE

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste a bien voulu constituer chez elle un comité spécial de la langue française. Une déclaration précise, reproduite par son bulletin, la *Bonne Parole*, en donne le programme, que nous nous reprocherions de ne pas consigner ici :

*Toute Canadienne-française a le devoir rigoureux de veiller dans les divers milieux où elle exerce une influence, à épurer, à défendre, à conserver la langue française. Elle est la langue de ses aïeux, des premiers pionniers du sol canadien.*

#### DEVOIRS DES MEMBRES DU COMITÉ

- 1° Parler le français, et ne substituer aucune langue étrangère à la langue maternelle, même pour des fins éducatives, dans les relations familiales.
- 2° N'apprendre à l'enfant une langue étrangère que lorsqu'il s'est familiarisé avec sa langue maternelle.
- 3° Enseigner aux enfants, à l'école, à parler le français correctement; reprendre toute faute de langage avec diligence.
- 4° Dans les relations commerciales, industrielles et autres, respecter et faire respecter le français, en maintenir partout les droits.

#### SUJETS D'ENQUÊTE CONFIÉS AUX MEMBRES DU COMITÉ

- 1° Faire un relevé des anglicismes entendus autour de soi.
- 2° Fournir au comité les noms et les adresses des Canadiens français qui

demeurent dans la localité, et ne font point affaires sous un nom français, se servent de préférence de la langue anglaise dans leurs opérations commerciales: enseignes, affiches, correspondance, factures, comptes et reçus, etc.

- 3° Induire toutes ces personnes à adopter, au moins, l'usage des deux langues. Leur persuader qu'il y va de leur intérêt.
- 4° Faire connaître au comité les services d'utilité publique, tels que compagnies de chemins de fer, de transport, de téléphone, de télégraphe, etc., où le français n'est pas en usage.
- 5° Signaler au comité les magasins où les employés parlant le français ne sont pas assez nombreux.
- 6° Fournir au comité tout autre renseignement jugé utile pour la conservation et la défense de la langue française au Canada.
- 7° Rapporter quelque belle initiative prise autour de vous en faveur du français.

*N. B. — Les membres du Comité de la langue française sont priés de remettre leurs réponses à la feuille d'enquête, à l'assemblée du quatrième jeudi de chaque mois, à Mlle M.-C. Daveluy, secrétaire du Comité, Monument national, Chambre No 3. Ces réponses doivent porter le numéro correspondant à la question posée sur la feuille d'enquête.*

### LE CATHOLICISME EN ONTARIO

Voici une étude qui serait fort à sa place dans la bibliothèque de l'*Action française*. Nos confrères du *Droit*, qui avaient eu la primeur des articles auxquels M. le sénateur Landry a joint une préface précise, l'ont publiée chez eux et c'était justice; mais nous recommandons à tous nos lecteurs de se procurer cette brochurette bourrée de statistiques. M. J.-Albert Foisy a réuni là des pièces du plus haut intérêt.

Cette brochure se vend 25 sous, plus 2 sous pour le port.

### LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

M. l'abbé Groulx publiera ces jours-ci, en un volume de 275 pages environ et sous le titre *La Confédération canadienne — Ses origines*, les cinq conférences qu'il a données à Laval au cours de l'hiver. Il les a fait suivre d'une abondante bibliographie.

Ce volume se vendra 75 sous l'unité et, par grosses quantités, 50 sous, frais de port en plus toujours. Adresser les commandes à l'auteur, M. l'abbé Lionel Groulx, au presbytère de la paroisse Saint-Enfant Jésus du Mile End, rue Saint-Dominique, Montréal.

### REMIS

Nous sommes contraints de remettre à la prochaine livraison plusieurs notices bibliographiques. Nous nous en excusons auprès des auteurs et de nos lecteurs.

---

## TRIBUNE DE NOS LECTEURS

---

### LE FRANÇAIS AGRICOLE

Depuis longtemps on accuse avec raison les agents de machines agricoles de répandre dans nos campagnes de nombreux anglicismes que nos bons cultivateurs, ne se défiant pas du tout, accueillent sans sourciller.

Jusqu'à ces dernières années, les agents étaient excusables en partie: les manufacturiers ne leur fournissaient pas de catalogues ni de tarif (*price list*) de pièces de rechange en français.

Grâce à l'obligeance de M. J.-O. Renaud, de la maison Moody et fils, de Terrebonne, je viens de recevoir la collection des catalogues de cette importante fabrique depuis 1895.

La comparaison des anciens catalogues avec les nouveaux est très intéressante du point de vue de la langue française. D'abord, pour la concision. On dit souvent que, en affaires, le français est beaucoup plus long que l'anglais. En y regardant de près, on voit que les paragraphes français ne sont pas plus longs que les paragraphes anglais.

— Il a fallu un peu de travail, me dit M. Renaud qui en a fait la traduction, mais avec du travail on y parvient.

Avant 1912, tout ce que la compagnie avait à mettre entre les mains de ses employés, commis, agents, etc., était de l'anglais. A cette époque parut un catalogue, bilingue cette fois. "Il a fallu piocher bien longtemps, dit encore M. Renaud, pour trouver des mots français à tous ces mots barbares anglais de pièces de rechange et qui ne disent rien, même avec la pièce sous les yeux."

On peut suivre le progrès d'année en année. En 1917, le catalogue, très amélioré, est presque parfait.

Laissons M. Renaud nous dire l'effet de sa louable influence qui a décidé la maison Moody et fils à publier du bilingue :

“Chaque fois que nous vendons une “machine”, nous envoyons une circulaire à l'acheteur. C'est utile pour lui de savoir quel prix il doit payer pour telle ou telle pièce usée ou brisée; un bon nombre vont ainsi apprendre des mots français qui leur sont inconnus. Depuis 1912, date de l'émission de notre premier catalogue bilingue de pièces de rechange, nous constatons que nos agents, pas tous malheureusement, envoient leurs commandes en se servant de la désignation française indiquée dans ce catalogue. Nous avons à peu près 700 agents canadiens-français. C'est un public parmi lequel il se rencontrera des amis du français et qui propageront l'idée du mot français à leur clientèle.

“Au point de vue du français, je n'ai pas pu juger encore des effets des circulaires que nous envoyons aux acheteurs. Ça ne doit pas être de la présomption de croire que le français ne perdra rien à cette propagande silencieuse mais constante. Je vous prie bien de croire qu'il m'a fallu batailler un peu pour faire consentir cette dépense à mes patrons, qui sont des Anglais, mais de la *meilleure variété*. Aujourd'hui, devant le contentement manifesté par des clients qu'ils ont pu rencontrer, ils sont fiers des sacrifices qu'ils ont faits...”

Espérons que la compagnie Moody appréciera à son mérite le Canadien français qui a su lui rendre un tel service. M. Renaud mérite la reconnaissance de ses chefs et aussi celle de tous les Canadiens français. En cela il fait beaucoup pour la propagande française. Félicitons la compagnie Moody et fils d'avoir ainsi compris son intérêt. Il est toujours avantageux pour les commerçants de traiter avec leurs clients dans leur langue maternelle.

Étienne BLANCHARD, p.s.s.

## NOS ALMANACHS

Pour faciliter la diffusion des derniers exemplaires qui restent des almanachs de la Langue française de 1917 et de 1918, la *Ligue* consent à les vendre au prix de 10 sous pour celui de 1918 et de 5 sous l'exemplaire (par quantités d'une douzaine ou plus) pour celui de 1917, frais de port en plus (3 sous l'unité par la poste, ou par messageries aux frais de l'acheteur.) Avis aux commissions scolaires et à tous ceux qui veulent répandre autour d'eux une substantielle brochure de propagande.

## PARTIE DOCUMENTAIRE

---

### LA QUESTION BILINGUE ONTARIENNE

---

*Lettre de Mgr McNeil à la Presse.*

La *Presse* du 19 avril 1918 a publié l'article suivant, accompagné du portrait de l'auteur et précédé d'un titre sur quatre colonnes et des sous-titres sur deux colonnes que nous reproduisons à la suite, en séparant par un tiret le titre et chacun des sous-titres :

*UN EXPOSÉ MAGISTRAL DES INCIDENTS QUI ONT AFFLIGÉ NOS COMPATRIOTES DE L'ONTARIO DU FAMEUX RÈGLEMENT XVII — Mgr Neil McNeil, archevêque de Toronto, dans un article adressé à la "Presse," rappelle et explique les causes qui ont provoqué l'adoption de ce règlement — Les catholiques de l'Ontario ne sont pas hostiles à Québec — C'est l'action indépendante et désunie de deux corps catholiques provinciaux qui a fourni au gouvernement les armes nécessaires pour imposer la nouvelle loi — L'enquête du Dr F.-W. Merchant.*

---

Nous publions aujourd'hui un article de Sa Grandeur Mgr N. McNeil, archevêque de Toronto, sur la question du règlement XVII. Nos lecteurs y trouveront des renseignements inédits sur l'adoption du fameux règlement. Les hautes fonctions qu'occupe le signataire, l'intérêt qu'il porte à toutes les choses de l'éducation et sa position au centre même de la province où s'est débattue cette question difficile, le mettent en mesure de donner un aperçu exact de tous les mouvements ou contre-mouvements qui ont eu lieu avant ou pendant l'adoption du règlement.

Voici l'article :

#### QUÉBEC ET ONTARIO

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans la question générale de l'antagonisme entre les deux provinces. En autant que cela concerne les



catholiques de langue anglaise de l'Ontario, je puis donner l'impression que j'en ai reçue, pendant un séjour de cinq ans. J'ai entendu beaucoup d'allusions sympathiques aux Canadiens français, de la part d'orateurs aux assemblées publiques de catholiques dans l'Ontario central, et l'assemblée a toujours applaudi. Dans la vie privée comme en public, j'ai remarqué cette tendance vers leurs coréligionnaires catholiques du Québec. Près de la ligne de démarcation des deux provinces, où la différence de langue fait naître, quelquefois, des intérêts opposés, il y a souvent mauvaise volonté mutuelle; mais la grande masse des catholiques de langue anglaise à travers l'Ontario ne partage pas ces sentiments.

#### LE RÈGLEMENT XVII

J'ai vu des déclarations dans des brochures et des journaux canadiens-français mentionnant que les évêques de l'Ontario sont hostiles au Québec, et quelques-uns ont même dit que les évêques sont largement responsables de l'établissement du règlement XVII. Après un examen de ces déclarations à la lumière de toutes les preuves que j'ai pu recueillir, j'en suis venu à la conclusion qu'elles sont sans fondement.

#### ASSEMBLÉES D'ÉVÊQUES

Pendant les trois années antérieures à la mise en vigueur du règlement XVII, il y eut deux assemblées des évêques de l'Ontario. La première eut lieu à Peterborough, le 13 janvier 1909. Cette réunion avait lieu pour étudier des questions d'éducation. On discuta cinq items, à savoir : les livres, les taxes scolaires, les allocations du gouvernement, les méthodes d'impôts et les certificats des instituteurs. J'ai devant moi les minutes de cette assemblée et elles indiquent que quatorze résolutions furent adoptées et que la question du français dans les écoles ne fut pas discutée du tout pendant la réunion. La question qui occupait le plus les évêques était les difficultés croissantes de financer les écoles catholiques de façon à répondre aux besoins. Dans l'Ontario, les écoles catholiques ne reçoivent aucune part aux taxes imposées sur les chemins de fer, les banques, les compagnies maritimes, les tramways ou la propriété d'une compagnie, à moins que les directeurs ne décident de partager les taxes scolaires. Très rarement, les directeurs décident ainsi et la loi ne les oblige pas à faire cette séparation. Par conséquent, les écoles

catholiques de l'Ontario ont quelques peines à faire face à leurs dépenses et les évêques décidèrent d'avoir une entrevue avec le gouvernement sur cette question. La propriété passe toujours de l'individu à la société incorporée, et les écoles, qui sont pratiquement exclues au partage du bénéfice des taxes imposées sur les propriétés incorporées, sont moins en mesure d'obtenir les fonds nécessaires qu'elles ne l'étaient il y a des années, alors que le montant total de la propriété incorporée était comparativement petit.

#### L'ASSEMBLÉE DE KINGSTON

La seconde assemblée des évêques eut lieu à Kingston en août 1910. Ce n'était pas une assemblée régulière réunie pour discuter quoi que ce soit de particulier. Elle fut occasionnée par la célébration d'une fête à la cathédrale de Kingston, et tous les évêques ne furent pas présents. Il n'existe pas de minutes d'une assemblée régulière. Mais les évêques, naturellement, discutèrent ensemble les problèmes scolaires qu'ils voulaient résoudre. Après l'assemblée de janvier 1909, on travailla ferme à obtenir des renseignements et à intéresser le gouvernement.

#### LE CONGRÈS D'OTTAWA

En janvier 1910, il y eut un congrès canadien-français, à Ottawa, pour étudier les besoins et les difficultés des écoles bilingues dans l'Ontario. Pendant soixante-dix ans, les évêques de l'Ontario avaient représenté les catholiques lorsqu'il s'était agi de s'adresser au gouvernement au sujet des écoles catholiques.

Le congrès d'Ottawa était un changement à la façon traditionnelle de procéder. L'opinion que le temps était venu d'un changement était plus ou moins générale à cette époque.

Certains prêtres et laïques catholiques de langue anglaise firent aussi des démarches pour tenir des assemblées et discuter des questions scolaires, et les évêques leur demandèrent d'y renoncer.

Pour la même raison, les évêques se sentirent mal à l'aise sur les résultats du congrès d'Ottawa, non pas parce que le congrès était canadien-français, mais parce qu'il substituait l'agitation populaire à la diplomatie épiscopale en traitant des affaires scolaires.

Après huit ans, nous sommes incapables de décider par les résultats quelle méthode il conviendrait d'adopter, parce que l'agitation populaire

et la diplomatie épiscopale ont été employées sans coopération ou compréhension mutuelle, avec le résultat que les adversaires ont pu prendre avantage de notre manque d'unité et empêcher tous les bons effets. Ce n'était pas un différend de races à l'origine. Il résultait de ce que deux groupes de catholiques essayaient d'intéresser le gouvernement de l'Ontario dans les affaires scolaires par deux méthodes différentes et sans coopération ou compréhension mutuelle.

Il y aurait eu différend si deux groupes séparés de catholiques de la même race avaient tenté d'agir de la façon mentionnée. Ils seraient venus en conflit, à cause de la différence de méthode et du manque de coopération.

Il n'est pas question ici de savoir si l'agitation populaire est meilleure que la diplomatie épiscopale ou vice versa. Chacune est bonne en son temps. Ce qui est certain, c'est que toutes deux sont inefficaces sans coordination, et le résultat dans cette circonstance fut ce à quoi l'on pouvait s'attendre.

Sir James Whitney s'était montré sympathique à l'appel des évêques au sujet d'un amendement de la loi scolaire concernant les taxes scolaires, payées par les corporations; mais le 9 mars 1910, il écrivit la lettre suivante à mon prédécesseur, l'archevêque McEvay :

Mon cher archevêque,

Je regrette beaucoup que des raisons imprévues aient empêché le cabinet d'accorder une attention convenable et complète aux suggestions que vous lui avez faites il y a quelque temps. Nous croyions réellement être en mesure de le faire avant aujourd'hui; mais le mémoire qui nous a été soumis par un congrès de Canadiens français tenu à Ottawa a tellement compliqué les choses, qu'il nous paraît tout à fait impossible de régler la question complètement pendant la tension de la session. Je regrette que les choses en soient ainsi. Le cabinet s'occupera de l'affaire sans délai aussitôt qu'il sera en mesure de le faire.

Bien à vous,

James WHITNEY.

Le cabinet ne s'est jamais occupé de l'affaire depuis cette date jusqu'à aujourd'hui. Une délégation d'évêques eut une entrevue avec le gouvernement de l'Ontario, il y a deux ans, sur cette même question des taxes scolaires, mais sans résultat.

## UNE GRAVE SITUATION

Les évêques qui s'étaient réunis à Kingston en août 1910, sentirent que la situation était grave. Ils désapprouvèrent l'agitation populaire comme moyen d'obtenir des amendements à la loi scolaire. Ils se rendirent compte que dans l'Ontario cette méthode n'avait aucune chance de succès. Ils résolurent, par conséquent, de faire savoir à sir James Whitney qu'ils étaient "alarmés pour l'avenir de notre système éducatif catholique dans l'Ontario, par suite de l'agitation qui se termina par le congrès canadien-français à Ottawa, en janvier 1910," et qu'ils s'opposaient "aux demandes d'éducation du dit congrès."

Ces derniers mots, pris séparément, ont l'apparence d'une opposition aux réclamations des Canadiens français; mais ce n'était pas l'idée des évêques, non plus que celle de tracer une ligne entre les demandes exagérées et légitimes. Ils pensaient au danger encouru par les écoles catholiques et à ce qu'ils considéraient la façon convenable de sauvegarder les droits des écoles catholiques. Leur langage aurait été analogue s'ils avaient eu affaire à un congrès éducatif de prêtres et de laïques de langue anglaise. Une agitation populaire nécessite la publication d'un programme. Le programme exprime presque toujours plus que les chefs n'espèrent obtenir, et, invariablement, exprime plus qu'ils n'espèrent obtenir dans un avenir prochain. Il y a quelque chose de l'idéal dans un programme.

Les évêques ne voulaient pas voir annoncer aucun genre de programme. Ils considéraient la chose dangereuse et susceptible de provoquer une forte opposition. La désapprobation qu'ils exprimèrent avait rapport à ce qu'ils considéraient des réclamations exagérées en tenant compte de l'attitude traditionnelle de la grande majorité du peuple de l'Ontario. Ils croyaient imprudent et susceptible de nuire à la cause catholique dans l'Ontario d'émettre publiquement et d'un seul coup une série de résolutions, qui, ils le savaient, ne pouvaient pas se réaliser dans l'Ontario avant plusieurs années, même s'il y avait unité de demande de la part de tous les catholiques. Ils avaient appris que sir James Whitney, le premier ministre, était dans le doute au sujet de l'attitude des évêques et s'était désintéressé des réformes qu'on avait demandées un an avant la réunion du congrès d'Ottawa. Ils considérèrent, par conséquent, de leur devoir d'informer le premier ministre qu'ils n'avaient pas pris part au mouvement d'Ottawa et qu'ils désapprouvaient ses méthodes et son programme. Cette attitude est parfaitement compréhensible.

sible sans invoquer aucun sentiment de race ou préjugé de la part des évêques. C'est l'attitude naturelle d'hommes qui ont adopté depuis longtemps une méthode absolument différente de celle que l'on propose, qui se sont dispensés complètement des programmes publics et qui cependant ont fait beaucoup pour améliorer les statuts de nos écoles. Les résolutions proposées au congrès d'Ottawa ne furent pas soumises aux évêques de l'Ontario avant la date du congrès. L'absence de coordination parmi les forces catholiques était complète.

#### L'ENQUÊTE

En 1910, le ministre de l'éducation de l'Ontario donna instruction au Dr F.-W. Merchant, inspecteur en chef des écoles, "d'enquêter et faire rapport sur les écoles anglo-françaises, publiques et séparées de la province."

Dans son rapport, le Dr Merchant dit que l'enquête commença le 2 novembre 1910 et se termina le 8 février 1912. Ce qui signifie qu'elle dura un an et trois mois. C'est ce rapport qui servit de base au ministre de l'éducation pour établir le règlement XVII.

#### LES RESPONSABILITÉS

La question des responsabilités pour l'établissement de ce règlement dépend de la question de savoir quels furent les motifs qui induisirent le ministre de l'éducation à charger le Dr Merchant de faire enquête et faire rapport.

Je posai la question à un fonctionnaire permanent du ministère de l'éducation bien au courant de tout ce qui s'est fait dans cette affaire. Sa réponse à ma lettre est datée du 12 février 1912 et dit:

"La nomination du Dr Merchant suivit la formation d'un corps connu sous le nom de l'association canadienne-française d'éducation, qui tint une convention à Ottawa. Ce mouvement provoqua une agitation et le résultat fut la mission du Dr Merchant. Dans une province de population mixte, un mouvement organisé doit nécessairement en provoquer un autre. C'est ce qui a eu lieu dans le cas présent. Aux publications de l'association les publications de la partie adverse ont répondu."

Quand ce fonctionnaire fait allusion à "la partie adverse," il veut dire les Orangistes et tous ceux qui sympathisent avec eux à ce sujet.

## UNION DES CATHOLIQUES

Mon but dans cette lettre n'est pas de déterminer à qui il faut imputer les troubles scolaires des huit dernières années, mais de montrer que sans union parmi les catholiques de toutes les races, nous ne pouvons pas protéger les écoles catholiques.

En 1909, les catholiques de langue anglaise de l'Ontario commencèrent un mouvement destiné à améliorer financièrement les écoles catholiques. Un an plus tard, les Canadiens français commencèrent un mouvement destiné à améliorer leurs écoles au point de vue de la langue. Les deux mouvements ont échoué parce qu'il n'y a pas eu compréhension mutuelle et aucun effort concerté. Chaque parti blâme l'autre de ne pas avoir fait cause commune et marché de pair. Chaque parti prétend avoir le droit de conduire: chaque parti travaille sans tenir compte des agissements de l'autre parti. Même lorsqu'ils demandent la même chose, ils ne le font pas de concert, et "la partie adverse" sait très bien qu'il y a désunion parmi les catholiques. La désunion réelle parmi nous n'est pas la friction locale à Ottawa et en quelques autres endroits. C'est l'action indépendante et désunie de deux corps catholiques provinciaux tentant de faire ce qu'on ne peut faire que par un seul corps représentant tous les catholiques de l'Ontario.

---

RÉPONSE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE  
D'ÉDUCATION DE L'ONTARIO.

---

Le 27 avril, le *Droit* d'Ottawa, le *Devoir* et la *Presse* de Montréal ont publié avec des titres divers, cette réponse de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario. Le *Droit* et le *Devoir* l'ont accompagnée de la reproduction de la lettre de Mgr McNeil.

Dans son numéro du 19 avril courant, la *Presse* de Montréal a publié une longue lettre de Sa Grandeur Mgr McNeil, archevêque de Toronto. Cette lettre nous paraît exiger une mise au point et il est de notre devoir de la faire, espérant que les journaux qui ont publié la lettre se feront un plaisir de donner la même publicité à la réponse.

Avant d'aller plus loin, nous tenons à exprimer publiquement notre profond regret du fait que Mgr McNeil nous force ainsi à parler de nou-

veau de questions contentieuses déplorables et à rouvrir des plaies douloureuses en bonne voie de cicatrisation. Une raison, entre bien d'autres, que Mgr McNeil ne doit pas ignorer aurait dû empêcher qu'on ne ramène cette question devant le tribunal de l'opinion publique.

Cependant, quelles que soient notre répugnance et la difficulté de la tâche, nous croirions manquer à notre devoir si nous n'opérions pas la mise au point qui s'impose. Si, par hasard, les vérités que nous allons dire et les faits que nous allons citer sont de nature à renouveler d'anciennes douleurs, nous n'en serons pas du tout responsables.

La lettre de Mgr McNeil commence par un exposé de la question très sommaire. Cependant, cet exposé serait des plus convaincants, s'il répondait à la réalité des faits. Mais il ne suffit pas pour prouver une chose, de l'expliquer comme on voudrait qu'elle fût, il faut l'appuyer sur des arguments qui répondent aux faits.

Malgré tout le respect que nous professons pour Sa Grandeur Mgr McNeil, nous sommes forcés, documents en mains, de le contredire sur bien des points. Nous prions Sa Grandeur de voir en notre attitude, non pas un manque de respect, mais uniquement le souci de la vérité et du bien des âmes.

Prenons d'abord les deux grandes assertions sur lesquelles repose entièrement toute l'argumentation de Mgr McNeil.

La première se trouve dès le commencement de la lettre et se répète à deux ou trois reprises : "Près de la ligne de démarcation des deux provinces, où la différence de langue fait naître, quelquefois, des intérêts opposés, *il y a souvent mauvaise volonté mutuelle.*" Et plus loin, "*deux méthodes différentes et sans coopération ou compréhension mutuelles,*" et encore "*l'absence de coordination parmi les forces catholiques était complète.*"

La seconde assertion concerne le partage des responsabilités pour l'imposition du règlement XVII. Mgr McNeil trouve sans fondement l'affirmation parue dans certains journaux que "*les évêques sont largement responsables de l'établissement du règlement XVII.*" Et comme preuve, il cite deux lettres.

C'est sur ces deux affirmations que repose entièrement la lettre de Mgr McNeil. Malheureusement, elles ne sont pas soutenues par les faits et nous allons, aussi brièvement que possible, le démontrer. Nous nous efforcerons de rester dans les cadres que Mgr McNeil a tracés lui-même et nous ne nous servirons que de documents dont la véracité et l'authenticité ne peuvent pas être mises en doute.

D'abord parlons du manque de "coopération mutuelle," "du manque de compréhension," du "manque de coordination."

Comme on peut le voir, Mgr McNeil fait remonter ce manque de coopération au congrès des Canadiens français de l'Ontario tenu à Ottawa, en janvier 1910. Pour lui, c'est de là que provient tout le mal.

Sa Grandeur parle d'abord du travail que les évêques de l'Ontario ont fait, à une réunion tenue à Peterborough, le 13 janvier 1909, pour étudier certaines questions d'éducation et, surtout, pour obtenir aux écoles séparées, une part des impôts des corporations d'utilité publique.

La "diplomatie épiscopale" — ensemble des évêques de langue anglaise et de leurs rapports avec le gouvernement — comme dit Sa Grandeur, avait décidé de travailler à cette réforme et toute sa lettre semble vouloir faire croire au public que ce congrès d'Ottawa, par "manque de coopération," par "manque de compréhension," a fait rater les démarches qui avaient été entreprises.

Serait-ce que, par impossible, le congrès d'Ottawa n'aurait pas "compris" l'importance des demandes formulées par cette diplomatie et aurait refusé de "coopérer" avec elle dans l'obtention d'une réforme absolument juste? La lettre semble l'indiquer, quoiqu'elle ne le dise pas. Cependant, afin d'enlever tout doute, disons immédiatement qu'au congrès, un mémoire contenant les demandes de la "diplomatie épiscopale" et préparé par elle, à propos des taxes des corporations, fut présenté. Les membres du congrès trouvèrent la question tellement juste et tellement opportune qu'ils l'approuvèrent à l'unanimité et signifièrent leur adhésion à M. T. W. McGarry, député de Renfrew à la législature de Toronto, promoteur d'un bill à cet effet.

Les demandes de la "diplomatie épiscopale" étaient par le fait endossées par les 200,000 Canadiens français catholiques de la province.

À la date du 31 janvier 1910, l'Association d'Éducation, née du congrès, transmet à M. T.-W. McGarry cette approbation et lui fit quelques suggestions au sujet d'amendements concernant les taxes de pères de famille protestants dont les enfants vont aux écoles séparées, le droit d'expropriation pour ces écoles, et l'éligibilité de catholiques seulement aux commissions scolaires catholiques. Dans sa réponse, datée du 1er février 1910, M. McGarry est content de l'approbation des Canadiens français et approuve à son tour les amendements suggérés par l'Association, amendements qui avaient pour but d'aider surtout les



écoles séparées de langue anglaise puisque les mariages mixtes n'existent pratiquement que chez eux.

"La coordination entre les forces catholiques était "ici" complète. Pourquoi n'a-t-elle pas réussi? Il faut donc chercher ailleurs la cause du "manque de coopération." Mgr McNeil va nous dire lui-même où se trouve ce manque.

"Pendant soixante-dix ans, les évêques de l'Ontario avaient représenté les catholiques lorsqu'il s'était agi de s'adresser au gouvernement au sujet des écoles catholiques. Le congrès d'Ottawa était un changement à la façon traditionnelle de procéder." Et plus loin, "les évêques se sentirent mal à l'aise sur les résultats du congrès d'Ottawa, non pas parce qu'il était canadien-français, *mais parce qu'il substituait l'agitation populaire à la diplomatie épiscopale en traitant des affaires scolaires.*"

Voilà le grand mot lâché. L'agitation populaire substituée à la diplomatie épiscopale.

D'abord, le congrès d'Ottawa était-il une "agitation populaire?" Peut-on raisonnablement qualifier de la sorte une réunion de pères de famille à qui il incombe avant tout autre, de par la doctrine même de l'Église, de veiller à l'éducation de leurs enfants? Peut-on réellement appeler agitateurs les pères de famille se réunissant pour se concerter, pour étudier la situation des écoles qu'ils soutiennent de leurs deniers, qu'ils dirigent par leurs commissaires, pour suggérer certains remèdes, pour adopter certains moyens?

Ce congrès est préparé longuement, ouvertement, sans provocation, sans acrimonie. Cinq diocèses de l'Ontario y étaient représentés par leurs chefs ecclésiastiques qui y adhérèrent de tout cœur: Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, qui l'approuva avant de mourir et y fut représenté par Mgr Routhier, administrateur *sede vacante*, Mgr Langevin, Mgr Lorrain, Mgr Latulippe et Mgr Meunier, administrateur de London. Son Excellence Mgr Sbaretta, délégué apostolique au Canada, chanta la messe d'ouverture du congrès. Notre Très Saint Père le Pape envoya aux congressistes la bénédiction apostolique.

Les chefs ecclésiastiques de langue française, ayant juridiction dans l'Ontario, devaient bien faire partie, eux aussi, de la "diplomatie épiscopale" inconnue comme telle des Canadiens français. Cette connaissance supposée, les congressistes étaient justifiables d'en être convaincus, sans autre examen.

D'un autre côté, le gouvernement d'Ontario s'était fait représenter à ce congrès par deux ministres, et non des moindres, MM. Beck et Cochrane. Si ce mouvement était de l'"agitation," il semble que les autorités civiles n'y voyaient pas les mêmes dangers que Mgr McNeil semble y découvrir à huit années de distance. Les paroles que ces deux ministres ont prononcées en cette occasion sont conservées et tout le monde peut les lire dans le volume contenant le travail de ce congrès d'Ottawa.

La coopération était complète dans toutes les sphères et chez tous les groupes. La "diplomatie épiscopale" devait donc triompher.

Elle dévie cependant et brise elle-même la coordination des forces catholiques. Réunis en assemblée à Kingston, le 15 août 1910, les évêques de langue anglaise approuvent la résolution suivante, abrégée par Mgr McNeil, mais que nous citons en entier: "Il est résolu que nous sommes alarmés pour l'avenir de notre système éducationnel catholique en Ontario à cause de l'agitation qui a eu son point culminant dans le congrès canadien-français tenu à Ottawa, en janvier 1910; et que Mgr Fallon, évêque de London, soit délégué de cette assemblée pour rencontrer sir James Whitney, premier ministre de l'Ontario, et lui représenter notre entière opposition aux demandes éducationnelles dudit congrès."

La "diplomatie épiscopale" de langue anglaise abandonne donc le terrain où tous les groupes sont réunis et sur lequel elle aurait pu baser des fondements solides pour toutes les réclamations en faveur des écoles catholiques, et elle se lance dans la lutte contre le bilinguisme en déléguant un de ses membres auprès de sir James Whitney, premier ministre de l'Ontario, pour lui représenter son "entière opposition aux demandes éducationnelles du congrès" des Canadiens français.

Mgr McNeil semble vouloir pallier cette fausse manœuvre des évêques de langue anglaise en disant qu'"ils (les évêques) désapprouvèrent l'agitation populaire comme moyen d'"obtenir des amendements à la loi scolaire."

Il n'en reste pas moins vrai qu'à la lumière des termes mêmes de la résolution, l'opposition des évêques est faite aux *demandes* des pères de famille canadiens-français et non au congrès *comme moyen* d'obtenir des amendements à la loi scolaire.

D'ailleurs, si le moyen employé par les Canadiens français était dangereux pour l'avenir des écoles catholiques, la "diplomatie épiscopale" — les évêques de langue anglaise — aurait bien pu, ce semble, sans

déchoir, entrer en pourparlers avec leurs confrères de langue française dans l'épiscopat, et leur faire voir le danger. Malheureusement ils n'en ont rien fait.

Mgr McNeil semble encore affaiblir sa position lorsqu'il dit: "Ils (les évêques de langue anglaise réunis à Kingston) pensaient au danger encouru par les écoles catholiques... Leur langage aurait été analogue s'ils avaient eu affaire à un congrès éducatif de prêtres et de laïques de langue anglaise."

Nous ne doutons pas de la parole de Mgr McNeil, mais il faut rapprocher, immédiatement, de cette déclaration, celle que nous trouvons dans la première partie de sa lettre: "*Certains prêtres et laïques de langue anglaise firent des démarches pour tenir des assemblées et discuter des questions scolaires, et les évêques leur demandèrent d'y renoncer.*"

Pourquoi n'en ont-ils pas agi ainsi, dans le temps, avec les Canadiens français, si le danger résidait dans le moyen projeté? L'organisation du congrès s'est faite au grand jour, et tout le monde connaissait le projet.

Les évêques de langue anglaise sont donc bien la cause du manque de coopération, de coordination parmi les catholiques.

Mgr l'archevêque de Toronto dit qu'il n'y a aucun fondement dans l'assertion de certains journaux que "les évêques de l'Ontario étaient largement responsables pour l'établissement du règlement XVII."

Toute la démonstration de Mgr McNeil tend à établir que le règlement XVII fut amené par l'enquête du Dr Merchant et que cette enquête fut rendue nécessaire par le congrès d'Ottawa.

Il cite à ce propos une lettre reçue par Sa Grandeur d'un fonctionnaire du département de l'Instruction publique d'Ontario. Cette lettre porte la date du 12 février 1912 et c'est la réponse à une question que Mgr McNeil aurait lui-même posée, comme il le dit dans sa lettre à la *Presse*.

Cependant, nous voyons dans le *Canada ecclésiastique* que Mgr McNeil a été nommé archevêque de Toronto seulement le 10 avril 1912. Il était donc encore archevêque de Vancouver. Faisait-il alors partie du corps diplomatique des évêques de langue anglaise d'Ontario? Notons encore que cette lettre contient tout simplement l'opinion personnelle d'un fonctionnaire quelconque. Nous pourrions facilement citer des témoignages irrécusables de ministres et de députés affirmant le contraire de la déclaration de ce fonctionnaire.

Ce n'est pas le congrès d'Ottawa qui a provoqué l'enquête, c'est l'agitation qui a suivi ce congrès.

Qui est responsable de cette agitation ? Nous n'avons qu'à consulter les événements et les journaux du temps, et toujours, c'est le nom de Mgr Fallon, le délégué officiel de la "diplomatie épiscopale" choisi à l'assemblée de Kingston, le 15 août 1910, qui est en vedette; c'est ce personnage ecclésiastique, revêtu aux yeux du gouvernement de toute l'autorité des évêques de langue anglaise de l'Ontario.

Anticipons un peu, maintenant, sur l'assemblée de Kingston du 15 août 1910 et considérons ce que Mgr Fallon a dit à M. Hanna, sur la question de l'enseignement du français dans les écoles bilingues.

Cette désormais fameuse entrevue, livrée au public par un hasard providentiel, eut lieu le 23 mai 1910 à Sarnia, Ont., "Il a résolu, dit M. Hanna, en parlant de Mgr Fallon, autant que la chose est en son pouvoir, de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse."

Mgr Fallon dit encore : "qu'il veut faire comprendre au gouvernement l'attitude qu'il croyait être celle de la grande majorité de l'Église dans la province; les évêques s'étaient réunis récemment et avaient formulé des résolutions et bientôt une députation représentant cette réunion épiscopale se rendrait auprès du gouvernement et lui soumettrait leurs vues." Puis il ajoute que "cette question est la plus importante, qu'elle prime toutes les autres." (*Il n'est plus question ici des impôts des corporations. La question du bilinguisme prime toutes les autres.*)

La "diplomatie épiscopale" de langue anglaise s'était donc occupée de la question du français et son attitude, celle que Mgr Fallon qualifie de "celle de la grande majorité de l'Église en cette province," était donc de "faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques."

Voilà un premier point réglé. Maintenant, quelle influence cette attitude de la "diplomatie épiscopale" a-t-elle eue, et quels moyens a-t-elle mis en jeu ?

Sir James Whitney, quoiqu'en pense Mgr McNeil, n'était pas alarmé des résolutions du congrès d'Ottawa. Il répond à l'*Association d'Éducation*, dans une lettre en date du 12 août 1910, c'est-à-dire trois mois après l'entrevue de Sarnia, et trois jours avant la réunion de Kingston : "Les demandes contenues dans votre mémoire peuvent être facilement octroyées sous les lois telles que nous les avons." Et, plus loin, dans la même lettre : "Il est d'autant plus facile de faire ceci dans

le cas que nous étudions à cause du fait que, dans mon opinion et celle de mes collègues du gouvernement, justice pleine et entière peut être faite à tous les intéressés sous la loi telle qu'elle existe, sans déranger les fondements ou la symétrie de notre système scolaire."

Les demandes du congrès d'Ottawa n'étaient donc pas, comme le dit Mgr McNeil, "des réclamations exagérées." Et si la "diplomatie épiscopale" s'était unie aux pères de famille canadiens-français il est certain que sir James Whitney ne se serait pas désintéressé des demandes des catholiques au sujet des amendements à la loi scolaire.

Mais ce serait une erreur de croire que le premier ministre et le gouvernement se soient désintéressés des demandes des évêques de langue anglaise à cause des demandes du congrès d'Ottawa. Mgr McNeil donne lui-même la cause de ce désintéressement: "Ils (les évêques) avaient appris que sir James Whitney, le premier ministre, *était dans le doute au sujet de l'attitude des évêques* et s'était désintéressé des réformes qu'on avait demandées un an avant le congrès d'Ottawa." En d'autres termes, le premier ministre ne savait pas quelle serait l'attitude des évêques sur les résolutions du congrès. Les renseignements ne tardèrent pas à lui arriver.

Les évêques de langue anglaise se réunissent, en secret, à l'exclusion de leurs collègues de langue française, adoptent des résolutions, Mgr Fallon rencontre M. Hanna et lui donne l'opinion de "la grande majorité de l'Église," puis, le 15 août, ils tiennent une nouvelle assemblée secrète à Kingston, toujours sans les évêques de langue française, et délèguent Mgr Fallon pour faire connaître officiellement au gouvernement leur opinion sur les demandes des pères de famille canadiens-français. Le gouvernement sait désormais à quoi s'en tenir sur les sentiments de ces évêques qui depuis nombre d'années transigent avec lui.

Cependant, les événements se précipitent. L'entrevue Hanna devient publique, les journaux orangistes s'en saisissent et clament bruyamment la nécessité d'une réforme dans les écoles bilingues.

Mgr Fallon, le représentant des évêques de langue anglaise, lance, le 16 octobre 1910, à Goderich, Ont., la fameuse bombe annoncée après la publication de l'entrevue Hanna. C'est une attaque à fond contre les écoles bilingues, l'exposition de ses sentiments en cette matière et un appel aux éléments non-catholiques de se porter à la rescousse du système scolaire de la province mis en danger par le bilinguisme. La sensation créée par ce manifeste fut énorme, on le conçoit. Ce fut le signal

d'une campagne de presse formidable contre le bilinguisme et contre une forte partie des écoles catholiques. Cette campagne n'a cessé depuis et au cours des dernières élections fédérales elle a atteint le paroxysme de la violence et de l'injustice.

C'est à la suite de cette agitation dans le vrai sens du mot, soulevée par l'intervention de Mgr Fallon, représentant officiel de la "diplomatie épiscopale," que le Dr Merchant fut nommé pour faire enquête sur la situation des écoles bilingues, le 2 novembre 1910, quinze jours à peine après le manifeste de Goderich.

Nous n'examinerons pas en détail le rapport Merchant.<sup>1</sup> Pour tous ceux qui l'ont étudié avec impartialité, il est évident que le rapport du Dr Merchant, dans son ensemble est favorable aux écoles bilingues, conséquemment n'est pas de nature à occasionner le règlement XVII. Mais, comme l'agitation causée par Mgr Fallon se poursuivait, comme les Orangistes ameutaient l'opinion contre l'inertie du gouvernement, comme le premier ministre "n'avait plus de doute sur l'attitude des évêques de langue anglaise," *la politique du gouvernement fut d'écraser la minorité pour se rallier la majorité.* Et c'est là la seule et unique cause du règlement XVII.

Et, si nous n'avions pas les faits ci-dessus pour démontrer cette vérité, il suffirait de considérer la joie qu'ont éprouvée quelques membres de la "diplomatie épiscopale" de langue anglaise à l'établissement de ce règlement, pour être convaincu qu'elle considérait cette décision du gouvernement comme une victoire signalée.

Il n'est pas nécessaire de prouver que Mgr Fallon était éminemment favorable au règlement XVII et qu'il l'approuvait de tout cœur. Cependant, pour acquit de conscience, nous citerons quelques lignes d'une lettre qu'il adressait, le 26 janvier 1913, à l'hon. John-C. Kaine de Québec : "Que je considère le règlement XVII tant discuté comme éminemment juste et équitable, je l'ai déjà dit publiquement et privément et je suis prêt à le dire encore si jamais l'occasion s'en présente."

Un autre évêque de langue anglaise d'Ontario n'est pas moins explicite dans son approbation du règlement XVII. Voici ce qu'il dit, dans sa lettre de félicitations adressée à M. Hearst, lors de son avènement au poste de premier ministre de la province d'Ontario. Cette lettre est datée de N. B., le 6 octobre 1914: "Le défunt premier ministre fut

<sup>1</sup> Cette étude a été faite et on peut l'obtenir en s'adressant à l'Association canadienne française d'Éducation de l'Ontario, à Ottawa.

juste et droit pour toutes les classes et toutes les croyances, il ne fut pas seulement juste, mais généreux pour les Canadiens français, et pourtant plusieurs d'entre eux, égarés par des extrémistes, pour la plupart d'Ottawa, n'ont pas apprécié sa générosité. Son attitude sur la question bilingue fut, à mon avis, l'attitude juste, et je puis seulement exprimer le désir que vous soyez aussi ferme sur cette question, et l'agitation provoquée par ces extrémistes d'Ottawa va s'évanouir tôt ou tard et les Canadiens français adopteront une ligne de conduite plus saine en se soumettant aux règlements justes de la province."

Le 30 décembre 1913, Mgr Corbett, grand vicaire du diocèse d'Alexandria, dans un sermon, à Cornwall, après avoir vanté le système d'écoles séparées d'Ontario, ajouta les paroles suivantes que nous prenons dans le *Toronto Globe* du 31 décembre et que Mgr Corbett n'a pas démenties: "Il considère comme déplorable et hautement dangereux, que des laïcs, pour se faire de la popularité ou pour obtenir des fins égoïstes nullement en rapport avec le bien des écoles, se mettent en opposition ouverte contre le gouvernement parce qu'il a jugé à propos d'envoyer des inspecteurs protestants pour surveiller ces écoles qu'il aide et protège.

"Les gens qui soutiennent de telles tactiques, n'agissent pas en accord avec les désirs des autorités religieuses de la province et n'ont pas leur approbation."

Mgr l'évêque d'Alexandria se trouve compromis par ces paroles ainsi que toute la "diplomatie épiscopale" de langue anglaise, et Mgr Corbett n'a pas été réprimandé, que nous sachions, et ne s'est pas rétracté.

Enfin, nous devons citer ici la lettre de Mgr Routhier rapportant certaines paroles de Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa. Malgré tous les malentendus, cette lettre, du 27 juillet 1914, garde toute sa force. Voici ce que dit Mgr Gauthier quand il apprit que Mgr Routhier écrivait sur la question du règlement XVII: "Monseigneur, vous êtes mon vicaire général, un autre moi-même. J'avais confiance en vous, mais il ne vous est pas permis d'écrire contre votre évêque. Le règlement XVII, nous l'avons demandé pour la garantie de notre langue" (Sa langue est la langue anglaise).

Voilà des faits et des documents; nous pourrions en citer une multitude d'autres, mais il nous semble que la démonstration est claire. Il nous semble que nous avons montré que les Canadiens français avaient

manifesté les désirs les plus sincères de coopération, que leurs demandes n'avaient rien d'exagéré pour ceux qui n'étaient pas déterminés à "faire disparaître toute trace de bilinguisme dans les écoles."

Il nous semble que nous avons donné quelques motifs à Mgr McNeil de reconsidérer la conclusion qu'il a exprimée qu'il n'y a "aucun fondement à l'assertion que les évêques de l'Ontario étaient largement responsables de l'établissement du règlement XVII."

Nous avons toujours fondé un grand espoir dans l'esprit de justice de Mgr McNeil. Il nous semble que quand Sa Grandeur aura lu et médité les textes et les faits que nous venons d'exposer et sur lesquels elle était insuffisamment informée, elle portera sur le congrès de 1910 et sur la genèse du Règlement XVII, un jugement plus équitable.

Mgr l'archevêque de Toronto veut sincèrement l'union, nous la voulons ardemment nous-mêmes. Le président actuel de l'Association a exprimé cette volonté à tous les évêques de langue anglaise de l'Ontario, dès les premiers jours de son élection à la présidence. Nous entretenons encore l'espoir que l'union pourra se faire sur cette base si juste: le respect de la vérité et des droits mutuels.

L'ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE

D'ÉDUCATION D'ONTARIO:

P. LANDRY,

*Président.*

A. GRENON,

*Secrétaire.*

*Renouvelez votre abonnement,*

*abonnez ou faites abonner  
vos amis à*

*L'Action française*